



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 21 Votants : 23	Séance du 18 septembre 2023
Date de la convocation : 12 septembre 2023	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

Pouvoirs :

Mme Véronique LEVILLAIN à Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Sophie OBLIN-POMMIER.

Absents excusés :

M. Francis MÉNARD
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Jérôme PIERRE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20230901

OBJET : Ajout de questions à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'ajouter trois sujets à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal concernant l'aide pour le Maroc, l'aide pour la Libye et la validation du plan des allées de l'extension du bois de la commune.

Delib20230902

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 juin 2023

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 juin 2023, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Delib20230903

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 juillet 2023

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 juillet 2023, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Compte rendu de la commission des travaux du 14 juin 2023

Monsieur BERARDI donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

Point sur l'avancement des travaux de rénovation de l'école de la Vallée

Monsieur JUNQUA informe les membres de la commission que, compte tenu de la difficulté de mener ce chantier en site occupé, il a été décidé de modifier le phasage des opérations pour bien séparer la zone chantier de la zone école jusqu'à la fin des travaux d'une part, et pour terminer l'opération au plus vite d'autre part. Ainsi, trois classes modulaires aménagées ont été installées dans la cour de l'école de la Vallée et sont opérationnelles depuis la rentrée du 02 mai 2023. Tout le plan de phasage a été revu et les travaux devraient se terminer (si tout va bien), fin octobre/début novembre prochain.

Trois petits climatiseurs mobiles ont également été achetés et installés dans ces classes provisoires car les températures du début du mois de juin rendaient ces classes invivables.

La communication étant primordiale dans ce type de dossier, Madame CAZARD, Directrice de l'École de la Vallée, les enseignants et le personnel de l'école sont informés en permanence de l'évolution des opérations et ce, depuis le début du chantier.

Un échafaudage de type parapluie a été installé pour notamment prévenir toute infiltration en cas de pluie lorsque le bâtiment sera totalement découvert.

Le désamiantage de la couverture vient enfin de se terminer. Non sans mal, car la société DEMOLAF, sous-traitant de la société UTB, a mis finalement beaucoup plus de temps que le délai qui lui était imparti. En conséquence le planning des autres entreprises se trouve être décalé. A noter également, que les diagnostics, avant, pendant et après chantier de désamiantage sont toujours tous revenus négatifs. Le retrait des charpentes va être prochainement réalisé par la société SNBR. Cette même société reprendra ensuite certains acrotères. Viendront après l'entreprise de métallerie pour la pose des IPN, puis SNBR pour le coulage de la dalle et enfin l'entreprise RENAULT pour l'étanchéité et l'isolation de la toiture (en août et septembre si tout va bien).

Audit énergétique des bâtiments communaux

La Commune a adhéré au "service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics" de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Des audits énergétiques sont prévus pour les cinq bâtiments suivants :

- L'Orée du Bois
- La Halle des Sports
- Le Parc
- La Pommeraie
- La Médiathèque.

Les deux bâtiments prioritaires sont l'Orée du Bois, parce qu'il est le plus énergivore de la commune et le Parc, parce que des travaux de rénovation sont prévus au budget.

Une rencontre sur ces deux sites a eu lieu le 5 juin dernier avec une équipe d'audit du groupe QUALICONSULT, pour réaliser les premières investigations. QUALICONSULT doit établir un état des lieux précis, et proposer des orientations.

Afin de pousser les investigations au-delà des simples aspects techniques, toutes les factures de gaz et d'électricité ainsi que le planning d'occupation des cinq dernières années leur ont été transmis pour les deux bâtiments concernés.

Une restitution de cet audit devrait avoir lieu au cours de l'été ou au plus tard en septembre prochain.

Travaux de réaménagement de la voirie de la route de Soliers

A ce jour, nous n'avons toujours pas de nouvelles des Services de Caen la Mer. Le dossier est désormais entre les mains de la Direction des Infrastructures. A défaut d'information, les travaux sont toujours prévus pour débuter au second semestre 2023.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réunion de présentation.

Travaux de voirie et signalisation horizontale sur la Commune

Depuis le départ de Monsieur JUANPERE, et dans l'attente de l'arrivée de son remplaçant, M. LECORDIER, au 1^{er} septembre prochain, les petits travaux de réfection de la voirie et les travaux de marquage au sol ont été vus avec Mme GORGEON, la référente du secteur.

Ainsi, en matière de travaux de réfection de voirie, il est prévu intervenir :

- Rue des Vaudes, pour une mise en conformité d'une double grille,
- Rue des Barbelottes, pour une reprise de chaussée,
- Rue des Coudriers, pour une reprise de l'ilot central sur une dizaine de mètres,
- Clos de Traisnecourt, pour des modifications de bordures,
- Avenue du Côté, pour une reprise de chaussée.

En matière de de signalisation horizontale il est prévu intervenir :

- Rue du Hommet : réfection d'un marquage STOP
- Rue des Fossettes : réfection d'un marquage STOP
- Rue des Marches : réfection d'un marquage STOP
- Rue de la Vallée : réfection d'un marquage STOP et d'un passage piétons.
- Allée des Carrières : réfection d'un marquage "cédez-le-passage".
- Rue d'Ifs : réfection d'un marquage "cédez-le-passage" et d'un passage piétons.
- Rue des Métiers : réfection d'un marquage "cédez-le-passage" et d'un passage piétons.
- Rue des Gradeliers : réfection d'un marquage "cédez-le-passage" et d'un passage piétons.
- Rue de l'Eglise : réfection d'un passage piétons.
- Rue des Jontchets : réfection d'un marquage "zébra" et d'un passage piétons.
- Place des Drakkars : réfection d'un marquage "dents de requin" (sur un ralentisseur type plateau surélevé) et d'un passage piétons.

Questions diverses

Report des travaux d'aménagement de la cour de l'école des Verts Prés :

Les membres de la Commission sont informés que le réaménagement de la cour de l'école des Verts Prés est reporté d'un an compte tenu du manque de temps des services pour mener à bien ce dossier (uniquement possible pendant les vacances scolaires estivales).

Réfection du bassin dans le parc :

Les services municipaux procèdent actuellement à la réfection, en résine et fibre de verre, du bassin dans le parc. Les travaux devraient se terminer fin juin/début juillet.

Engazonnement secteur jardins familiaux :

7 parcelles de l'allée n°13 des jardins familiaux ont été libérées et réaménagées par la Ville de Caen. La Commune a réalisé l'engazonnement.

Abri vélos école des Verts Prés :

4 à 5 supports vélo sont demandés à l'école des Verts Prés.

Bancs supplémentaires :

Il a été remarqué l'absence de poubelles, bancs et sacs de ramassage de déjections canines à certains endroits de la Commune.

Monsieur JUNQUA invite ses collègues à un rendez-vous afin de faire une tournée à vélo de la commune pour repérer les endroits les plus propices pour positionner de nouveaux équipements.

Afin d'anticiper les besoins de la collectivité, il est envisagé l'extension du cimetière paysager de Cormelles le Royal sur une partie des parcelles cadastrées section AM n° 22 et n° 223, sur une superficie de 8 100 m² environ. Ces parcelles sont la propriété de la Commune de Cormelles le Royal.

L'emprise de l'extension projetée est située dans la zone Nc du PLU approuvé, à savoir "zone spécifique au cimetière paysager".

Le cimetière paysager actuel dispose de 563 emplacements dont 58 encore libres. Au rythme moyen d'inhumation observé sur 30 ans (date d'aménagement du cimetière actuel), le cimetière n'aurait plus d'emplacements de libre d'ici 3 ans et demi.

L'extension projetée, en deux phases temporelles, permettrait ainsi d'accueillir environ 890 défunts sur 38 ans, et ce, sans tenir compte du non-renouvellement et des reprises de concessions.

L'article L.2233-1 du code général des collectivités territoriales dispose : *chaque commune ou chaque établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de cimetières dispose d'au moins un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des morts et, dans les communes de 2 000 habitants et plus, ou les établissements publics de coopération intercommunale de 2 000 habitants et plus compétents en matière de cimetières, d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation.*

La création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière sont décidés par le conseil municipal. Toutefois, dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations sont autorisés par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, pris après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

Un décret en conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

La Commune de Cormelles le Royal a plus de 2 000 habitants, elle est considérée comme une commune urbaine et l'extension du cimetière paysager se situe bien dans le périmètre de l'agglomération au sens de l'article L 2233-1 du code général des collectivités territoriales. Cependant, aucune habitation ne se situe à moins de 35 mètres de l'extension du cimetière paysager. Dès lors, une autorisation préfectorale n'est pas requise.

Néanmoins, la procédure prévoit la nécessité de réaliser une étude hydrogéologique d'une part, avant d'organiser une enquête publique environnementale, d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'agrandir le cimetière paysager actuel,

Considérant que les terrains d'emprise de l'extension projetée appartiennent à la Commune,

Considérant le classement de l'extension projetée en zone Nc du PLU approuvé, zone spécifique au cimetière paysager,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de l'extension du cimetière paysager de Cormelles le Royal,
- de lancer la procédure d'agrandissement du cimetière,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute procédure et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure administrative avec notamment l'organisation d'une enquête publique préalable.

Compte rendu de la séance "toutes commissions réunies" du 20 juin 2023

Monsieur GUILLEMIN donne lecture du compte rendu qui fait état, entre autre, des points suivants :

Extension du bois de Cormelles le Royal

a) Les travaux

Depuis 2019, et après avoir maintes fois aborder ce dossier, soit en réunion de toutes les commissions, soit au sein du Conseil Municipal, le projet arrive dans sa phase de réalisation. Une délimitation sur site a été réalisée (frontière extension du bois et du cimetière) avec l'aide du Cabinet Géosat.

Les élus rappellent la nécessité de ne pas planter en ligne mais bien de façon diffuse pour conserver l'esprit du bois actuel.

b) La participation des écoles

Il est souhaité que les enfants des écoles plantent chacun un arbre de l'extension future du bois.

La plantation se déroulera à partir du mois de novembre 2023, toutes les classes maternelles et élémentaires de la Commune seront invitées à y participer. Un courrier sera envoyé aux écoles fin juin.

Les 18 classes viendront donc planter les après-midis du 11 au 22 décembre 2023.

Il y aura pour chaque après-midi la venue d'une classe à 13h45, puis une autre à 14h45 et une dernière à 15h45.

Chaque classe aura une zone attitrée pour planter ses arbres et un petit panneau indiquera à terme la classe et l'année.

Une présentation du projet leur sera faite par les agents communaux (pas plus de 10 minutes) autour de comment on plante une forêt, quelle espèce on met, comment ce nouveau bois est organisé

Il y aura un carré identifié et réservé pour chaque classe.

Chaque arbre aura un numéro et chaque enfant indiquera via un autocollant son nom sur l'étiquette. L'enfant pourra choisir l'espèce qu'il souhaite planter. L'étiquette ne sera pas définitive et disparaîtra au fil du temps, des intempéries ...

Trois stands avec tables seront implantés sur le site pour que les enfants puissent écrire leur étiquette. Ces stands serviront également à se protéger par temps de pluie. Par ailleurs, les écoles seront averties qu'il s'agit d'une sortie avec bottes obligatoires. Les services techniques mettront tout de même du film ou des bâches pour accéder au terrain si celui-ci est extrêmement boueux. Des petites pelles seront achetées.

Un listing avec les noms des enfants sera rempli où on indiquera le numéro de l'arbre planté.

Chaque enfant recevra dans sa classe un diplôme indiquant « XXX a planté un arbre pour agrandir le bois de Cormelles le Royal » signé par M. le Maire. Sur ce diplôme sera indiqué la fiche d'identité de l'arbre planté (descriptif, caractéristiques, longévité et zone où celui-ci a été planté).

c) La mise en valeur du projet

- Installation de panneaux explicatifs

Présentation du projet de l'extension du bois : information sur le site (m² plantés, aménagement, plantation, planning ...) pour les riverains afin d'expliquer le projet en cours et les aménagements qui vont y être réalisés.

- Dossier dans l'écho de la vallée de septembre

Présentation du projet de l'extension du bois : information sur le site (m² plantés, aménagement, plantation, planning ...) et mise en avant des services de la commune (photographie du service espaces verts).

- Travail dans les écoles

Pour les classes intéressées, une présentation plus poussée pourra être proposée avec présentation du projet.

Un concours de dessins pourrait être proposé « Mon arbre en 2050 ». Les enseignants seront interrogés sur ce point.

- Inauguration officielle du nouveau site

Au mois de mars ou avril, un samedi matin, une inauguration officielle pourrait être faite sur le site avec invitation des élus, des enseignants, des enfants et de leurs parents, des associations ... A cette occasion, la plantation d'un arbre au milieu de l'espace et l'implantation d'un panneau expliquant le projet pourraient être réalisées.

Prêt du matériel aux associations

La fiche n°12 du Projet Associatif Local (PAL) approuvé par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 18 novembre 2019, prévoyait de réfléchir sur l'organisation des échanges et des prêts de matériels. En effet, il avait été constaté que certaines associations disposaient de matériels en nombre et d'autres n'avaient rien. Ce matériel n'est, en outre, pas toujours utilisé et pourrait être optimisé dans cette utilisation.

Dans le cadre du Réseau imaginé lors de la conception du PAL, il avait été envisagé mettre tout le matériel en commun afin qu'il soit prêté à toutes les associations membres. Il avait été imaginé que ce soit une association qui s'occupe, le temps de son mandat, d'organiser et de gérer le prêt du matériel.

Quel est le fonctionnement actuel ?

Aujourd'hui, certaines associations se prêtent déjà du matériel entre elles (principalement les crêpières et les friteuses) et il est parfois transporté par les services de la Commune. Par exemple, les friteuses du Comité de Jumelage Anglais sont prêtées à Cormelles Judo lors du tournoi, mais aussi à la Mairie pour la fête en famille. Dans ce cas, Cormelles Judo demande l'autorisation d'emprunter la friteuse au Comité mais c'est la Mairie qui la transporte (et la nettoie voire même la répare parfois).

Certaines associations n'ayant pas connaissance du matériel détenu par les autres, ou n'osant pas, ne peuvent pas en bénéficier et une organisation claire n'est pas vraiment mise en place. Actuellement, il s'agit plus d'une organisation « entre soi » en fonction des affinités et des connaissances.

La Commune ne transporte en principe pas le matériel des associations, un véhicule est prêté (fonctionnement à conserver ainsi).

Réflexion

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche n°12 du PAL, un audit interne a été réalisé. Il apparaît que l'immense majorité voire la quasi-totalité du matériel prêté aux associations appartient à la Commune. Il semble donc difficile d'organiser une présidence et une gestion associative avec le matériel appartenant à la Ville.

Aussi est-il envisagé d'organiser une gestion communale, en étendant quelque peu les pratiques actuelles.

Une organisation en interne a été étudiée pour rendre cette gestion simple et fluide.

Objectif recherché

Avoir tout le matériel (essentiellement festif) mis en commun, regroupé au même endroit et prêté aux partenaires de la Commune. Il serait de bon aloi que certaines associations fassent don de certains de leurs matériels à la commune.

Mise à disposition du matériel par la Commune pour les partenaires par le biais de l'organisation fluide déjà en place.

La Commune serait garante pour conserver le matériel en bon état et pour le renouveler régulièrement.

Proposition d'organisation future

Création d'un service commun de prêt de matériel aux associations.

La Commune gère les mises à disposition (stockage, entretien, réparation, achats...).

Les associations cèdent leur matériel à la Commune, en contrepartie, la Commune s'engage à :

- Tenir à jour l'inventaire déjà réalisé par les services techniques,
- Assurer le transport,
- Installer du matériel, toujours prévoir un rendez-vous entre les Services Techniques, l'association et un référent-gardien (c'est le référent qui est présent durant le week-end donc sa présence est nécessaire).
- Assurer la mise en place (bien identifier qui fait quoi : agent des services techniques ou référents dans le tableau de chaque manifestation)
- Réaliser l'état des lieux du matériel (aller et retour) en identifiant la personne / le service s'en chargeant et vérifier l'état du matériel au retour (bon fonctionnement, nettoyage, complet...), et noter le matériel manquant afin de le réclamer si nécessaire
- Recueillir les nouveaux besoins chaque année pour faire évoluer le service.

Par ailleurs :

- L'association devra adhérer au service commun communal et céder gratuitement le cas échéant, le matériel susceptible d'être mis en commun,
- A travers son adhésion l'association s'engagera à respecter un certain nombre d'obligation comme par exemple à rassembler le matériel à un endroit précis, à nettoyer le matériel... Il sera nécessaire d'insister particulièrement sur ce point car le matériel et les locaux sont de plus en plus souvent rendus non nettoyés. Il pourrait être envisagé de prévoir des courriers de rappel à leurs obligations en la matière et, en cas de non-respect de leurs engagements, de suspendre le prêt de matériel et de salle (au bout de trois courriers par exemple).
- Une délibération de principe sera soumise au Conseil Municipal pour décider du principe de création de ce service commun. Une charte d'adhésion sera alors proposée aux associations.

Une information sur ce projet pourra être apportée aux associations lors de la prochaine réunion de rentrée.

Projet d'Espace Culturel Polyvalent

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été mis en priorité dans les projets retenus dans l'ADN Cormellois. Une première réunion de toutes commissions avait permis à M. COUTANCEAU, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la Commune pour cette opération, de recenser les premiers besoins et de présenter les prérequis pour mener à bien ce projet.

Parmi ces prérequis, figurait en préalable nécessaire, l'accès au site.

Monsieur le Maire rappelle que le site qui a été pour le moment retenu est celui situé au bout de la rue de Grentheville, sur un terrain appartenant à la Commune.

Après nombre de tergiversation avec les services de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, Monsieur le Maire explique que la seule entrée viable (techniquement et financièrement) reste le passage via la rue de Grentheville. Il a conscience que cela peut être un « irritant social » pour les riverains du quartier situé entre les Vaudes et les Fossettes, mais force est de constater qu'il n'y a pas d'autre solution.

Les nuisances éventuelles seraient uniquement dues aux passages des véhicules dans la rue. Or, nous n'avons pas eu de plaintes de riverains de la salle de l'Orée du Bois en rapport avec le flux de véhicules. Cet espace culturel sera par ailleurs beaucoup moins utilisé que la salle de l'Orée du Bois, puisqu'elle a vocation à remplacer la salle polyvalente uniquement. Dans le bâtiment de l'Orée du Bois, c'est le gymnase qui est très fréquenté.

L'irritation sociale serait donc essentiellement due à la crainte des riverains d'avoir des nuisances plutôt que de réelles nuisances.

Cependant, un nouveau site a été repéré. Il s'agit d'une parcelle située de l'autre côté du boulevard périphérique, au droit du 1^{er} site envisagé, à proximité des antennes de téléphonie. Monsieur COUTANCEAU est en cours d'étude de la faisabilité. Néanmoins, l'accès ne pourra vraisemblablement pas se faire en passant par la rue des Frères Lumière pour les mêmes raisons techniques et de sécurité que pour le 1^{er} site. Aussi, le seul accès serait de passer par le chemin rural depuis le rond-point de Soliers. Il faudrait certainement le remettre en état. Les coûts devront être évalués. Enfin, Monsieur le Maire précise qu'il a déjà refusé au Maire de Grentheville, l'accès des camions de sa zone par ce chemin. Il pourrait être mis en difficulté pour refuser à nouveau s'il était décidé d'en faire une réelle voie d'accès.

En résumé, Monsieur le Maire expose que la création de ce nouvel Espace Culturel Polyvalent ne pourra se faire que :

- sur le terrain initialement prévu mais en prévoyant l'accès par la rue de Grentheville, tout en assumant les remarques des riverains.
- sur le nouveau terrain, mais en ayant un accès plus difficile, et certainement beaucoup plus onéreux, au risque de devoir diminuer l'enveloppe allouée à la construction de la salle.

Compte rendu de la commission de l'environnement et du développement durable du 29 juin 2023

Monsieur ROSE, rapporteur de la commission, donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

Bilan de la semaine du développement durable 2023 – volet enfants

La semaine du développement durable propose chaque année de nombreuses animations pour les enfants des écoles.

Actions / animations	Classes concernées	Coût
Grand jeu à la Halle des Sports	Toutes les classes élémentaires et maternelles	Mise à disposition du personnel
Expositions Consommation à la médiathèque	6 classes de l'école des Drakkars	Mise à disposition du personnel
Atelier Couture	1 classe de la Vallée	20,83 + 51,49 = 72,32 €
Grand jeu de piste lors de l'après-midi développement durable	6 familles	27 + 46 = 73 €
La cueillette de Cagny	7 classes de maternelles + 3 classes élémentaires	210,60 €
Atelier Coop 5 pour Cent (fruits et légumes et visite de la ressourcerie)	8 classes élémentaires	715 €
Atelier cuisine maternelles	6 classes maternelles	25,24 €
Jeu de piste dans la commune	3 classes élémentaires	48 €
	Total	1144,16 €

Toutes les classes ont eu au moins une activité / sortie et ont participé au grand jeu de la Halle des Sports

Schéma Directeur du Développement Durable – Volet interne

Examiné lors des commissions du 1^{er} mars, du 30 mars et du 29 juin

Action n°1 : Sensibiliser et former les agents aux enjeux du développement durable

Cette action est en cours de réalisation.

Des formations ont été proposées :

- aux agents des services espaces verts lors de l'élaboration de l'ABC pour les sensibiliser aux espèces invasives
- aux animateurs des structures jeunesse lors de l'élaboration de l'ABC pour proposer des ateliers nature aux enfants (peinture végétale...)

Action n°2 : **Sensibiliser et former les agents aux produits utilisés, à leur composition et à leur impact environnemental (écologique, santé, sécurité).**

Cette action est en cours de réalisation.

Régulièrement des informations sont proposées aux référents équipements, aux agents des écoles et des services techniques pour les informer sur les produits utilisés.

Action n°3 : **Mettre en place une sensibilisation / formation sur le tri des déchets**

Action à mettre en place.

La thématique développement durable de l'année 2023 / 2024 concerne les déchets. Cela pourrait être l'occasion de mettre en place une journée de sensibilisation pour les agents : visite d'un centre de tri et information sur la valorisation et sur les bons gestes de tri.

Action n°4 : **Sensibiliser et former les agents à la conduite automobile éco-responsable**

Action à mettre en place.

Action n°5 : **Mener une réflexion pour favoriser la « mobilité durable » des agents communaux**

Action en cours de réalisation.

Le Conseil Municipal a délibéré en juin dernier pour mettre en place le "forfait mobilité durable", qui a pour objectif d'encourager les agents à recourir davantage à un mode de transport alternatif et durable au titre de leurs déplacements domicile-travail.

Action n°6 : **Réaliser un classement du matériel utilisé par les agents communaux sur la base de critères et d'une classification liés au développement durable**

Action en cours de réalisation.

Une réflexion est menée par les services techniques lors du remplacement de chaque matériel.

Action n°7 : **Avoir une politique d'acquisition de matériel ou de consommables éco-responsables sur la base de critères environnementaux.**

Action en cours de réalisation.

Une réflexion est menée par les services lors de l'achat de matériel.

Action n°8 : **Continuer à améliorer et densifier tous les moyens disponibles pour gérer et économiser les fluides et énergies dans les bâtiments communaux.**

Action réalisée.

Dans le contexte actuel, des études ont été menées par les services pour économiser et trouver des solutions pour la gestion des fluides et des énergies dans les bâtiments communaux et des travaux sont actuellement entrepris pour réduire les consommations.

Action n°9 : **Mener une réflexion sur la possibilité d'installer des équipements environnementaux**

Mener une réflexion pour l'installation de panneaux solaires et/ou photovoltaïques, de chauffe-eaux solaires, de récupérateurs d'eau, de composteurs ... dans les bâtiments communaux et/ou sur des terrains pouvant les recevoir et programmer leur installation.

Action en cours de réalisation.

Action n°10 : **Mettre en place une gestion éco-responsable dans les services administratifs et notamment concernant l'utilisation des appareils électroniques et informatiques (mise en veille, impression recto/ verso ...).**

Action en cours de réalisation.

Action n°11 : **Lancer une réflexion sur l'acquisition de vélos électriques à destination des agents pour leurs déplacements professionnels pendant les horaires de travail..**

Action en cours de réalisation.

Un vélo électrique a été acheté pour les agents de la mairie qui sert notamment pour l'agent technique de Caen la mer en charge de la voirie.

Action n°12 : Adapter les consommations énergétiques en fonction de l'utilisation des bâtiments

Action réalisée.

Dans le contexte actuel, des études ont été menées par les services chaque bâtiment afin d'optimiser au maximum les consommations énergétiques

Action n°13 : Mettre en place une signalétique sur le tri des déchets, la plus complète possible dans tous les bâtiments communaux à destination des agents et des utilisateurs.

Action en cours de réalisation.

Des poubelles jaunes ont été installées dans les locaux communaux et notamment les écoles.

Des améliorations sont à apporter et le personnel doit être formé.

Une réflexion doit également être menée pour permettre le tri dans les cimetières

Action n°14 : Récupérer en fin de saison les plants des végétaux et les bulbes encore utilisables afin de les redonner à la population.

Action en cours de réalisation.

Des distributions ont été faites sur le marché de Cormelles le Royal par les membres de la Commission

Action n°15 : Mener une réflexion pour que les services d'aides à domicile puissent utiliser des produits verts chez les bénéficiaires cormellois

Action à réaliser.

Une étude doit être menée avec le service des auxiliaires de vie.

Action n°16 : Poursuivre l'effort de la commune pour permettre à ses agents de bénéficier de prestations sociales

Action en cours de réalisation.

Action n°17 : Poursuivre l'effort de la commune pour permettre à ses agents de bénéficier de complémentaires « santé »

Action en cours de réalisation.

Action n°18 : Mettre à l'honneur les pratiques du développement durable mises en place à l'initiative du personnel communal.

Communiquer auprès des cormellois sur ces nouvelles pratiques environnementales mises en place par les services municipaux

Action en cours de réalisation.

Compte rendu de la commission des affaires scolaires du 1^{er} septembre 2023

Madame FARHAT, rapporteur de la commission, donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

Point sur la rentrée scolaire

Effectifs

Les directrices des trois écoles communiquent les effectifs de la rentrée 2023/2024. A l'école maternelle des Verts Prés et à l'école élémentaire de la Vallée, le nombre de classes est identique à l'année passée. Au groupe scolaire des Drakkars, une classe a fermé.

Le nombre global d'élèves scolarisés à Cormelles le Royal est en légère baisse (389 cette année contre 398 l'année dernière et 401 l'année précédente ; - 8 élèves au groupe scolaire des Drakkars, - 2 élèves à l'école de la Vallée, + 1 à l'école maternelle des Verts Prés).

Le 1er septembre 2023

Effectifs scolaires Année 2023/2024

Ecole maternelle des Verts Prés

	Effectifs par classe					Par niveau		
Mme Barbara DUVAL, directrice décharge de service le mardi Mme Chloé Laforge	PS					20	PS	28
Mme Virginie MOTTIER	PS	8	MS	12		20	MS	27
Mme Nathalie PEPIN	MS	15	GS	5		20	GS	26
Mme Anne-Lys CHAUVIN / Mme Edith MATROT (vendredi)	GS					21		81
						Total		81

Ecole élémentaire de la Vallée

	Effectifs par classe					Par niveau		
Mme Géraldine ROUESNEL	CP					19	CP	25
Mme Guenolla ESNEAULT	CP	6	CE1	11		17	CE1	24
Mme Clémence BEAUMONT	CE1	13	CE2	8		21	CE2	23
Mme Sylvie FRANCOISE	CE2	15	CM1	7		22	CM1	23
Mme Aurélie CAZARD, directrice décharge de service le vendredi et un lundi sur trois, Mme Pauline BOITTIN	CM1	16	CM2	7		23	CM2	30
Mme Elodie BURET	CM2					23		125
						Total		125

Groupe scolaire des Drakkars

	Effectifs par classe					Par niveau		
Mme Catherine BRANELLEC	PS					20	PS	25
Mme Carine SMANIO / Mme Fanny AIMEE	PS	5	MS	17		22	MS	22
Mme Ariane MITRE	MS	5	GS	18		23	GS	18
M. Ludovic CLERGEAUD	CP					20	CP	20
Mme Florence MIRAY	CE1					24	CE1	24
Mme Céline MOISSON	CE2					28	CE2	28
Mme Nathalie SOL, directrice décharge de service le jeudi et un lundi sur trois, Mme Pauline BOITTIN	CM1	12	CM2	11		23	CM1	24
Mme Guylaine GEFFROY	CM1	12	CM2	11		23	CM2	22
						183		183

Maternelle des Verts Prés	81
Maternelle des Drakkars	65
Total des élèves en maternelle	146

Elémentaire de la Vallée	125
Elémentaire des Drakkars	118
Total des élèves en élémentaire	243

Total général	389
----------------------	------------

Actualités et projets

Ecole des Verts Prés

Mme Duval remercie la Mairie pour le travail réalisé cet été dans la cour, et indique qu'elle est intéressée pour installer de grandes jardinières pour aménager l'espace extérieur et mener un projet avec les enfants.

L'école des Verts Prés travaillera cette année autour de la thématique des Jeux Olympiques, et s'inscrira dans le dispositif "Ecole et cinéma". Un projet commun sera construit avec l'école maternelle des Drakkars, avec qui une collaboration est aussi prévue pour le "cross des maternelles".

Groupe scolaire des Drakkars

Mme Sol indique que l'équipe pédagogique souhaite proposer un projet jardinage à l'école, en investissant le patio et en créant de nouveaux espaces de jardinage dans la cour, en posant un récupérateur d'eau et en travaillant autour du compostage. Isabelle Germe indique que la Mairie a déjà créé plusieurs espaces dédiés au jardinage à l'école des Drakkars, mais qui ont été abandonnés au départ d'enseignants faute de continuité. Une attention particulière doit être portée dans la pérennité et dans l'entretien des espaces jardins. Une visite sur site sera organisée avec le responsable des ateliers municipaux avant de valider ce projet.

Les élèves de cycle 1 se sont engagés dans un grand projet autour de l'eau. D'autres projets sont encore en construction.

Mme Sol indique qu'en matière de travaux, il serait nécessaire de changer le sol et de repeindre la salle de classe des CM2, qui est vieillissante. Cette demande sera étudiée en fin d'année civile dans le cadre du travail de préparation budgétaire.

Ecole de la Vallée

Mme Cazard indique que sur l'année scolaire, l'école de la Vallée travaillera autour de la thématique des Jeux Olympiques. Plusieurs sports seront pratiqués : patinoire et golf avec Caen la Mer, piscine avec le SIVOM, pétanque et football en lien avec les associations cormelloises. L'école participera aussi à un concours national visant à produire, par classe, une création artistique en lien avec le sport.

Plusieurs projets musicaux seront menés avec le SIVOM : l'un autour des chants du monde pour les cycles 2 ; un projet commun avec l'école des Drakkars pour le cycle 3 visant à créer un opéra autour de la thématique de la guerre.

Suite à la rencontre avec le député de circonscription l'année dernière, un projet de visite à l'assemblée nationale avec les 6 classes de l'école est envisagé au mois de mars. Le coût pour le transport s'élèverait à 4 500 €.

En matière de travaux, la directrice d'école indique que tout est fait pour le confort d'accueil des élèves malgré l'ampleur des chantiers, et remercie les ateliers municipaux pour leur travail. Elle apprécie de participer aux réunions de chantier, et d'avoir ainsi les informations en direct, notamment sur les volets sûreté/sécurité. Elle espère que les travaux seront terminés à l'issue des vacances de la Toussaint, et rappelle le besoin de renouveler le mobilier d'une classe. Cet investissement sera proposé pour le premier trimestre 2024. Pour rappel, cet investissement a été reporté en raison des travaux réalisés sur l'école lors du budget 2023.

Projets communs

Plusieurs projets communs aux écoles sont envisagés pour l'année prochaine, et il est rappelé l'importance que chaque école s'investisse de manière égale, porte tour à tour les projets afin que la charge de travail soit partagée.

Le carnaval commun aux trois écoles sera proposé un vendredi, à la veille des vacances de printemps. Un cross sera proposé à l'ensemble des élèves d'élémentaires, et un autre à l'ensemble des maternelles.

Mme Cazard indique qu'elle continuera à s'impliquer autour des commémorations dans le cadre de son projet "chorale", lors des commémorations du 11 novembre en chantant La Marseillaise. Ce projet a rencontré un grand succès l'année dernière, les familles et enfants étaient venus nombreux. Elle propose aux deux autres écoles de collaborer sur ce projet.

Il est à noter que la classe défense du collège Guillaume de Normandie a participé aux commémorations du 8 mai par le biais de lecture, et que l'accueil de loisirs comme le local jeunes proposent depuis plusieurs années des projets (lecture, chant, dessins...) à l'occasion de la commémoration de la libération de Cormelles le Royal. Cette dynamique globale autour de la mémoire est importante pour les élus.

Piscine

Il est rappelé que la Commune s'engage fortement en faveur de l'apprentissage de la natation, par sa participation au financement des piscines du SIVOM des Trois Vallées et la mise à disposition du bus municipal. Les séances de piscine sont prioritaires sur les autres sorties.

Bus municipal

Le bus municipal est mis à disposition des écoles pour leurs sorties dans le Calvados. Une attention particulière sera portée à ce que chaque école puisse en disposer de manière équitable, et un calendrier partagé est en place.

Médiathèque

L'équipe de la médiathèque propose à chaque classe de disposer de 6 créneaux par an pour venir à la médiathèque. Afin de permettre à la médiathèque de mieux accueillir tous les publics, il est proposé de rassembler les accueils des classes élémentaires sur un après-midi (proposition du jeudi, à confirmer avec les directrices d'écoles) et de rassembler l'accueil des classes de maternelle sur une matinée (proposition de maintenir le vendredi matin).

Il est possible :

- d'inscrire ses 6 créneaux dès le début d'année ou de s'inscrire au fur et à mesure de l'année en fonction de ses projets et des créneaux restant disponibles
- de participer à une animation proposée à l'initiative de l'équipe de la médiathèque, ou de travailler autour d'un thème proposé par l'enseignant (échanges à prévoir en amont, au minimum 15 jours avant la séance)

En plus de ces visites, tous les enseignants peuvent demander à la médiathèque d'emprunter une sélection de livres (demande à faire 15 jours à l'avance), tout au long de l'année. Les équipes enseignantes peuvent faire des suggestions d'achats de livres à la médiathèque, qui dispose d'un fonds important.

La médiathèque construit un programme d'animation tout public trimestriel, qui peut aussi servir de point d'appui au travail mené avec les écoles. Une exposition interactive autour des jeux olympiques sera notamment accueillie au mois de janvier. Ce programme sera diffusé à chaque enseignant lors de sa parution.

Il est souhaitable qu'une réunion de rentrée soit programmée avec l'équipe de la médiathèque, pour que la collaboration puisse se construire pleinement. La responsable de la médiathèque reviendra vers les écoles à ce sujet.

Saison culturelle

Pour la troisième année, la Commune propose une programmation culturelle annuelle, qui peut en partie concerner les écoles. Plusieurs rendez-vous peuvent être notés :

- La possibilité de travailler autour d'un projet de flashmob le jeudi 28 mars avec la compagnie "La Chose Publique", qui animera la soirée festive "culture et sport" du 29 mars 2024 à l'Orée du Bois
- Des séances scolaires du spectacle de jonglage et magie autour de vieux objets détournés "Radio 2000, opus 2" le mardi 28 mai, en après-midi
- Le projet en plein air les Beaux Jours, où la Mairie serait heureuse d'accueillir des projets portés par les écoles (chorale, arts plastiques, etc.);

Questions diverses

Décharge

Les directrices des trois écoles communiquent leur jour de décharge :

- Mme Cazard / La Vallée : le vendredi et un lundi sur trois
- Mme Duval / Les Verts Prés : le mardi
- Mme Sol / Les Drakkars : le jeudi et un lundi sur trois.

Conseils d'école

Les directrices proposent à Madame Germe des dates pour les conseils d'écoles :

- 7 novembre, 26 mars, 18 juin pour l'école de la Vallée à 17 h 45
- 6 novembre, 25 mars, 17 juin pour l'école des Verts Prés à 17 h 00
- 19 octobre, 21 mars, 13 juin pour le groupe scolaire des Drakkars à 18 h 00.

Communication

La Commune dispose de nombreux supports de communication (lumiplan, citykomi, journal communal dont le petit écho). Les écoles sont invitées à partager leurs projets via des articles rédigés par les enseignants ou les enfants.

Delib20230905

OBJET : Modification du tableau des emplois communaux

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire proposer de pourvoir un poste en CDD sur un emploi d'adjoint d'animation afin d'assurer la surveillance des enfants sur les temps périscolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet (article 3 - alinéa 1 - accroissement temporaire d'activité) de 16 h 05 hebdomadaires.

Delib20230906**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage Allemand de Cormelles le Royal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des échanges entre la Commune de Cormelles le Royal et sa ville jumelle allemande de Röthlein, une jeune allemande a été accueillie à Cormelles le Royal au cours de la période estivale.

Cet accueil s'est très bien passé et la Commune entend soutenir ce type d'échange. Il est proposé de participer au budget de l'opération en versant une subvention exceptionnelle de 730 euros au Comité de Jumelage Allemand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 730 euros au Comité de Jumelage Allemand de Cormelles le Royal – Röthlein.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20230907**OBJET : Facturation des repas aux associations dont les membres ont participé au repas organisé le soir de la "Fête en famille"**

La Commune, en collaboration avec les associations cormelloises, a organisé la journée "Fête en famille" le dimanche 25 juin 2023.

Pour clore cette journée, la commune avait organisé le repas. Le coût total de ce repas, réparti proportionnellement aux participants, a été établi à 5,70 € par personne.

Chaque association est désormais redevable à la Commune du coût de ses participants, selon le tableau ci-dessous :

Association	Nombre de personnes	Montant facturé
ACC Toutes sections/CE	25	142,50 €
AMAP	7	39,90 €
Amicale des anciens PSA	4	22,80 €
ASC Tennis de Table	9	51,30 €
AC Yoga	3	17,10 €
Bien Vivre sa Retraite à Tout Age	12	68,40 €
Club Photo-vidéo	19	108,30 €
Comité de Jumelage Allemand	17	96,90 €
Corm'ella Danse	11	62,70 €
Cormelles Judo	2	11,40 €
Atelier Déco Floral	3	17,10 €
Gymnastique Volontaire	9	51,30 €
Méli-Mélo Fuseaux	2	11,40 €
OMACL	6	34,20 €
REGARDS	2	11,40 €
Royal Voce	10	57,00 €
VMEH	2	11,40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de facturer à chaque association concernée, le montant des repas organisés par la Commune lors du repas de la "Fête en Famille" du 25 juin 2023, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Association	Nombre de personnes	Montant facturé
ACC Toutes sections/CE	25	142,50 €
AMAP	7	39,90 €
Amicale des anciens PSA	4	22,80 €
ASC Tennis de Table	9	51,30 €
AC Yoga	3	17,10 €
Bien Vivre sa Retraite à Tout Age	12	68,40 €
Club Photo-vidéo	19	108,30 €
Comité de Jumelage Allemand	17	96,90 €
Corm'ella Danse	11	62,70 €
Cornelles Judo	2	11,40 €
Atelier Déco Floral	3	17,10 €
Gymnastique Volontaire	9	51,30 €
Méli-Mélo Fuseaux	2	11,40 €
OMACL	6	34,20 €
REGARDS	2	11,40 €
Royal Voce	10	57,00 €
VMEH	2	11,40 €

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20230908

OBJET : Convention entre la Commune de Cornelles le Royal et la Communauté Urbaine Caen la mer pour le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la Commune

L'article 1379-0 bis du code général des impôts prévoit, pour les communes et les intercommunalités, la possibilité d'instaurer une taxe d'aménagement en vue de financer les actions et opérations en faveur de l'équipement et de l'aménagement durable du territoire.

La taxe d'aménagement constitue ainsi, non seulement un levier pour le financement des équipements mais également une opportunité dans la stratégie de l'aménagement du territoire à l'échelle communautaire.

Par délibération du 23 novembre 2017, la Communauté Urbaine a instauré un taux uniforme de taxe d'aménagement de 5 % sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, la taxe d'aménagement étant perçue de plein droit par la Communauté Urbaine, une délibération prévoit les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe perçue par la Communauté Urbaine à ses communes membres compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences.

Ainsi, si la Communauté Urbaine est compétente notamment en matière de création ou aménagement et entretien de voirie, de gestion des services d'intérêt collectif d'assainissement et d'eau, de distribution d'électricité, de nombreux équipements publics demeurent à la charge des communes membres.

Depuis la création de la Communauté Urbaine, les communes membres bénéficient d'un reversement de 75 % du produit de la taxe d'aménagement perçue l'année même par la Communauté Urbaine, dont les modalités sont définies par convention, leur permettant ainsi de réaliser des équipements publics relevant de leurs compétences.

Il est donc pertinent que les communes membres de la Communauté Urbaine continuent de bénéficier d'une part importante du produit de la taxe d'aménagement leur permettant ainsi de réaliser des équipements publics relevant de leurs compétences.

Dans ces conditions, le taux de reversement de la taxe d'aménagement aux communes reste inchangé pour l'année 2024, soit 75 %.

Vu les articles 1379-0 bis, 1635 quater A et 1639 Abis du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 novembre 2017 instaurant un taux uniforme de taxe d'aménagement de 5 % sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 juin 2023,

Vu le projet de convention en annexe,

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté Urbaine Caen la mer pour lui permettre de reverser à la commune 75 % du montant de la taxe d'aménagement perçue au titre de l'année 2024, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Delib20230909

OBJET : Remboursement d'acomptes versés pour la location de salles communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des demandes d'annulation de location de salles communales. La personne demande le remboursement des acomptes déjà versés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à rembourser les acomptes versés pour la location des salles communales, conformément au tableau ci-dessous :

NOM et prénom	Adresse	Salle concernée	Date de location	Montant à rembourser
Mme Manon HOORELBEKE	3, rue Clos du Caprice 14123 CORMELLES LE ROYAL	Le Parc	du 1 ^{er} décembre au 4 décembre 2023	233,64 €
Mme Manon HOORELBEKE	3, rue Clos du Caprice 14123 CORMELLES LE ROYAL	La Pommeraiie	Samedi 2 décembre 2023	69,03 €

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20230910

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle du Secours Populaire Français dans le cadre du soutien de la Commune à la "Journée des oubliés des vacances 2023"

La Commune de Cormelles le Royal a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle par le Secours Populaire Français qui organise chaque année les "Journées des oubliés des vacances".

Si ces journées ont vocation à dénoncer une injustice face au droit aux vacances pour tous, elles offrent aussi à des milliers d'enfants et à leur famille, de véritables moments de joie, de découverte et d'ouverture.

Environ 800 Calvadosiens ont participé à cette sortie le samedi 19 août 2023. Le coût prévisionnel global de cette journée est estimé à 36 000 € en frais de transports, d'alimentation et d'organisation. Le seul coût du transport pour les habitants de Cormelles le Royal s'élèverait à 2 160 € selon l'organisateur (108 habitants de Cormelles le Royal).

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- estime que la demande est incomplète pour pouvoir se prononcer.
- demande au Secours Populaire Français de lui adresser :
 - o un budget prévisionnel et réalisé
 - o le nombre de Cormellois qui ont pu bénéficier de ce programme (et non pas le nombre de personnes gérées par l'antenne de Cormelles le Royal)
 - o un bilan de la journée.
- étudiera à nouveau le dossier lorsqu'elle aura les éléments demandés.

Delib20230911

OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal du 25 mai 2020 et du 27 juin 2022, il a :

Au titre de la délégation n°4 : *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

- signé les marchés suivants :

Nom du Tiers	Objet	Date	Montant TTC
ALTER BURO	1 SERRURE PORTE PLIANTE HALLE DES SPORTS SALLE DE REUNION	08/08/2023	117,74 €
	4 TABLEAUX BLANC 1200 * 3000 GS DES DRAKKARS	26/07/2023	2 397,84 €
	AGENDAS	07/09/2023	40,51 €
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	07/09/2023	998,62 €
	TAMPONS MAIRIE	07/09/2023	257,08 €
Total ALTER BURO			3 811,79 €

CENTRE LECLERC DISTRIBUTION	ALIMENTATION ACCUEIL DE LOISIRS	29/06/2023	200,00 €
	ALIMENTATION CAMP ACCUEIL DE LOISIRS	29/06/2023	551,91 €
	ALIMENTATION NUIT DES PETITS ACCUEIL DE LOISIRS	16/08/2023	50,00 €
	REAPPROVISIONNEMENT	30/08/2023	300,00 €
Total CENTRE LECLERC DISTRIBUTION			1 101,91 €
COMPAGNIE LES INCOMESTIBLES	REPRESENTATION MOLIERE LA VOCATION	21/06/2023	2 098,00 €
Total COMPAGNIE LES INCOMESTIBLES			2 098,00 €
EASYTIS	JEUX EDUCATIFS MAKEY MAKEY + LITTLEBITS GIZMOS AND GADGET + ROBOTS + BEEBOT/BLUEBOT TAPIS LABYRINTHE	04/09/2023	1 375,20 €
Total EASYTIS			1 375,20 €
FERME DE LA CHEVRE RIT	SORTIE LA CHEVRE QUI RIT	31/07/2023	200,00 €
	SORTIE PEDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS	29/06/2023	465,00 €
	SORTIES 01&03&04/08/2023 accueil de loisirs	21/06/2023	465,00 €
Total FERME DE LA CHEVRE RIT			1 130,00 €
FESTYLAND	SORTIE LOCAL JEUNES	28/08/2023	285,00 €
	SORTIE PEDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS	29/06/2023	525,00 €
	SORTIE PEDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS	29/06/2023	255,00 €
Total FESTYLAND			1 065,00 €
GUNDUZ ET FILS	RAVALEMENT DU GARAGE LOGT RUE DES ECOLES	28/07/2023	3 840,00 €
Total GUNDUZ ET FILS			3 840,00 €
HELFRICH-FARRJOP	JOUETS DE NOEL 2023	13/07/2023	2 150,00 €
Total HELFRICH-FARRJOP			2 150,00 €
KABELIS ESPACES VERTS ET PEPINIE	SUPER FLORANID TWIN GAZON/FLORANID TWIN CLUB/MARATHON ALGAE SPORT STADE	10/07/2023	5 901,06 €
Total KABELIS ESPACES VERTS ET PEPINIE			5 901,06 €
LE PERE LA POUQUE	1 GRADIN DOUGLAS 100 PLACES et 1 KIT DE RECHANGE (1 CREMAILLERE + 1 PIED + 3 PLANCHES D'ASSISE)	05/07/2023	2 990,00 €
Total LE PERE LA POUQUE			2 990,00 €
LEGALLAIS BOUCHARD	BLOC P/CHEVALET + CHEVALET A TREPIED MATERNELLE VERTS PRES	28/08/2023	342,04 €
	BONDE + SIPHON EVIER GROUPE SCOLAIRE DRAKKARS	08/09/2023	13,24 €
	CLES POUR LE RAM	01/08/2023	214,50 €
	COLLIER ISO MAISON DES ANIMATEURS CDE N° 79853423	07/09/2023	10,46 €
	DIVERS FOURNITURES MAISON DES ANIMATEURS CDE N° 79853456	07/09/2023	609,90 €

	DIVERS MANCHONS FIL ATELIERS CDE N° 271280305	05/09/2023	738,84 €
	DIVERS MEUBLES PLOMBERIE LOGT PLACE DES DRAKKARS 79853384	07/09/2023	282,18 €
	DIVERS VIS ILLIEC DRAKKARS CDE N° 27224805	06/09/2023	27,17 €
	FOURNITURES POUR PARC	24/08/2023	300,00 €
	GACHES + CREMONES + PROLONGATEUR SUPERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS CDE N° 27250760	08/09/2023	59,03 €
	PILES VARTA ATELIERS CDE N° 27224801	06/09/2023	95,52 €
Total LEGALLAIS BOUCHARD			2 692,88 €
LYRECO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	28/08/2023	1 175,75 €
Total LYRECO			1 175,75 €
MAJUSCULE LIBRAIRIE DU MANOIR	1 BALLON FOOT + 12 CERCEAUX + 2 CAHIERS DE DEVOIRS + 1 BALLE DE JEUX PRIMAIRE VALLEE	04/09/2023	38,02 €
	FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE	25/08/2023	106,40 €
	FOURNITURES SCOLAIRES GS DRAKKARS	27/06/2023	727,31 €
		28/06/2023	4 520,29 €
	FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE	16/08/2023	615,22 €
		25/08/2023	30,68 €
Total MAJUSCULE LIBRAIRIE DU MANOIR			6 037,92 €
PANIER STEPHANE	DIVERS TRAVAUX DE COUVERTURE A 10%	06/09/2023	869,00 €
	DIVERS TRAVAUX DE COUVERTURES A 20%	06/09/2023	6 798,00 €
Total PANIER STEPHANE			7 667,00 €
POINT P CAEN	JOINT SD + NEXTGEL GRIS SABLE SAC DE 25KG DRAKKARS	07/09/2023	1 874,94 €
Total POINT P CAEN			1 874,94 €
POMIKAL EURL	LOT 4 PREPARATION DU SOL - bois	26/06/2023	1 846,25 €
	LOT 5 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PAILLAGE ORGANIQUE - bois	26/06/2023	50 160,00 €
Total POMIKAL EURL			52 006,25 €
SA AREA	LOT 7 FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN	26/06/2023	1 238,40 €
Total SA AREA			1 238,40 €
SA BOULANGER	1 PLAQUE A INDUCTION MOBILE GS DRAKKARS	21/06/2023	100,00 €
	8 TABL. ANDROID SAMSUNG GALAXY TAB A8 AVEC ETUIS + 1 ECRAN PROJECT.ORAY BYRON + 1 TABLETTE APPLE IPA	04/09/2023	3 015,24 €
	Ventilateurs sur pied ateliers	06/09/2023	250,00 €
Total SA BOULANGER			3 365,24 €

SA CONFORTECH	AUTOMATISATION DES VOILETS DE LA MEDIATHEQUE	28/06/2023	3 145,68 €
	INSTALLATION CHAUFFAGE MAISON DES ANIMATEURS	30/06/2023	7 183,93 €
	INSTALLATION GESTION CHAUFFAGE MAISON DES ANIMATEURS	30/06/2023	1 141,20 €
Total SA CONFORTECH			11 470,81 €
SA ISABEL	CHAUDIERE SAUNIER MURALE GAZ NATUREL A CONDENSATION THEMPLUS CONDENS F25GN LOGEMENT 7 R. L'EGLISE	28/06/2023	4 827,66 €
	Total SA ISABEL		
SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO	4 VISUALISEURS MATERN.VERTS PRES + 3 VISUALISEURS MATERN.DRAKKARS + 4 VISUALISEURS PRIM.VALLEE	04/07/2023	995,28 €
	CONFIGURATION ET SECURISATION DE L'INFRASTRUCTURE SERVEUR WEB	30/06/2023	5 544,00 €
	RENOUVELLEMENT LICENCES ADOBE CREATIVE CLOUD ET PHOTOSHOP	07/07/2023	1 511,71 €
	Réservation d'un serveur chez OVH pour la gestion des hébergements des applications et site internet	30/06/2023	1 231,02 €
Total SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO			9 282,01 €
SARL DECORITEX	FOURNITURE ET POSE DE STORES GS DES DRAKKARS	17/07/2023	6 200,40 €
Total SARL DECORITEX			6 200,40 €
SARL PEPINIERES LEMONNIER	LOT 1 FOURNITURES DE PLANTS FORESTIERS ET PRALINAGE	26/06/2023	5 641,27 €
Total SARL PEPINIERES LEMONNIER			5 641,27 €
SARL SPARFEL NORMANDIE ILE DE FRANCE	LOT 3 MISE EN PLACE DE TERRE VEGETALE ET REALISATION DES LIAISONS DOUCES	26/06/2023	65 815,44 €
Total SARL SPARFEL NORMANDIE ILE DE FRANCE			65 815,44 €
SARL VASSARD OMB MOBILIER	18 TABLES 600*500MM REGLABLE + 18 CHAISES LISE REGLABLE + 1 TABLE OVALE + 1 TABLE OCTOGONALE + 14 CH	11/07/2023	5 463,34 €
Total SARL VASSARD OMB MOBILIER			5 463,34 €
SAS ATHOS SOLUTIONS NORD PAS DE CALAIS	PRESTATIONS DE MESURES ET QUALITE DE L'AIR SUITE MESURE EMPOUSSIEREMENT AMIANTE REN.PRIMAIRE VALLEE	23/08/2023	1 867,20 €
Total SAS ATHOS SOLUTIONS NORD PAS DE CALAIS			1 867,20 €
SAS JARDIN SERVICES FOURNITURES	LOT 6 FOURNITURES DE PROTECTIONS ET ACCESSOIRES	07/07/2023	4 378,82 €
	TUTEURS PIN TRAITE EXTENSION BOIS	06/09/2023	1 398,76 €
Total SAS JARDIN SERVICES FOURNITURES			5 777,58 €

SAS JARDIN SERVICES VEGETAUX	LOT 2 FOURNITURES D'ARBUSTES	26/06/2023	5 464,80 €
Total SAS JARDIN SERVICES VEGETAUX			5 464,80 €
SAS PIERRE SAS	PEINTURE POUR 10 SALLES DE CLASSE PRIMAIRE VALLEE	30/06/2023	19 854,32 €
Total SAS PIERRE SAS			19 854,32 €
SAS SPS FILETS	DIVERS FILETS FOOTBALL	08/08/2023	1 501,54 €
Total SAS SPS FILETS			1 501,54 €
SAUR FRANCE	MESURES DE PRESSION ET DEBIT DES POTEAUX INCENDIES	28/07/2023	5 088,00 €
Total SAUR FRANCE			5 088,00 €
SDM SAONOISE DE MOBILIERS	LOTS CHAISES CAT 315 MATERNELLE DRAKKARS	28/08/2023	1 115,64 €
Total SDM SAONOISE DE MOBILIERS			1 115,64 €
VIRIA LES COMB DE NDIE	1 RADIATEUR VERTICAL 9SV2020001 CRU 9016 CHORUS ENTREE DROITE MEDIATHEQUE	19/06/2023	1 790,39 €
Total VIRIA LES COMB DE NDIE			1 790,39 €

Au titre de la délégation n°8 : *prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.*

- délivré deux concessions de 30 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

Delib20230912

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge suite à la catastrophe humanitaire du Maroc

Le 8 septembre 2023, le Maroc était victime d'un séisme d'une très grande ampleur, faisant des milliers de victimes et sinistrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à la Croix-Rouge, suite à la catastrophe provoquée par le séisme du 8 septembre 2023.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20230913

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge suite à la catastrophe humanitaire de la Libye

Après le passage de la tempête "Daniel" dans la nuit du 10 au 11 septembre 2023, des inondations meurtrières ont frappé la Libye.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à la Croix-Rouge, suite aux inondations meurtrières qui ont frappé la Libye.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20230914

OBJET : Approbation du plan de principe d'aménagement de l'extension du bois de Cormelles le Royal

Le dossier d'aménagement de l'extension du bois a été maintes fois discuté au sein de réunions "toutes commissions réunies" ou du conseil municipal. Le seul point restant à décider est celui du tracé des chemins à l'intérieur de cette extension.

Monsieur le Maire présente le projet d'allées, conformément au plan figurant en annexe.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le plan de principe des allées de l'extension du bois, tel qu'il a été présenté aux membres du conseil municipal et annexé à la présente délibération.